Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 10991

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sciences Humaines et Sociales Mention Aménagement du territoire et urbanisme Spécialité : Entreprises et développement local

ice i zina epiises et developpement ioedi

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université de Toulouse Jean Jaurès, Ecole Nationale de Formation Agronomique (ENFA), Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université de Toulouse II, Directeur de l'Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

341p Gestion de l'espace et mise en oeuvre des projets, 310p Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (organisation , gestion)

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette formation permettra aux titulaires de la Licence Professionnelle d'assurer une fonction transversale d'appui et/ou d'encadrement pour la conception et la mise en œuvre de projets d'entreprises, principalement dans des territoires ruraux, tenant compte des principes du développement local et du développement durable. La formation vise ainsi à doter les étudiants de capacités pour :

- Raisonner des projets pluridimensionnels, intégrant des variables territoriales, économiques, sociales, juridiques et fiscales.
- Analyser les dynamiques territoriales et les stratégies d'entreprise.- Mobiliser les ressources d'un territoire et les procédures de développement territorial en faveur de projets d'entreprise.- Mobiliser les projets et ressources d'entreprises en faveur de projets de territoire
- Les méthodes de montage de projet, le fonctionnement des entreprises, les acteurs et procédures du développement territorial, principalement en espace rural
- Compétences techniques : comptabilité, gestion, fiscalité, maîtrise des outils informatiques
- Capacités d'analyse : utilisation des connaissances en vue de faire émerger des projets et d'en apprécier la viabilité.
- Savoir-faire en communication : aptitudes incluant des capacités en relations humaines à l'intérieur et à l'extérieur de la structure, aptitude à l'échange et à l'écoute.
- Capacités d'autonomie : organisation du travail, prise d'initiative...

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises rurales - Collectivités locales - Structures socio professionnelles

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants :

- 1. Chargé de mission, généralement auprès de collectivités locales ou de structures socio professionnelles, responsable de l'appui aux porteurs de projet d'entreprises, principalement en territoire rural : accueil et suivi de porteurs de projets au sein des Chambres consulaires, des collectivités territoriales (Communautés de communes, Syndicats intercommunaux, Services économiques des Conseils généraux et régionaux), des structures responsables des Pays, des organismes de conseil aux entreprises (dont les Comités d'Expansion économique et les Comités de Bassin d'Emploi) ou de conseil agricole (dont les Centres de gestion).
- 2. Entrepreneur, pouvant combiner des activités complémentaires dans les domaines de l'artisanat, de l'agriculture, du tourisme, des services aux populations, ... (dans le cas de personnes disposant au préalable de compétences techniques approfondies, complétées grâce à la licence professionnelle par des capacités à identifier et mobiliser des ressources territoriales en faveur d'un projet d'entreprise).

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : L2 de Géographie, AES, Economie et Gestion (a minima bac+2 validé), BTSA "Analyse et conduite des systèmes d'exploitation" ou "Services en espace rural". Des candidatures faisant état de cursus autres pourront également être examinées

- à défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département

au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités d'enseignement suivantes :

1er semestre:

UE1 (10 ECTS) - Bases de géographie, économie et gestion appliquées aux territoires ruraux

UE2 (10 ECTS) - Développement durable des territoires et stratégie d'entreprise

UE3 (5 ECTS) - Projet tuteuré : Conception d'un projet d'entreprise et de développement local

UE4 (5 ECTS) - Communication et médiation

2nd semestre :

UE5 (5 ECTS) - Projet tuteuré : Participation à la mise en œuvre de projet(s) d'entreprise et de développement territorial

UE6 (10 ECTS) - Gestion d'une entreprise rurale

UE7 (15 ECTS) - Stage

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Χ
Accessible en Polynésie Française		Χ

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFIC	ATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence :		
Co-habilitation avec l'Ecole Nationale de Fo	mation Agronomique	
de Toulouse (ENFA)		

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999 (création des licences professionnelles)
Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :

http://geo.univ-tlse2.fr http://enfa.mip.educagri.fr

Pour plus d'informations

Statistiques:

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse Le Mirail

5 Allées Antonio Machado

31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse Le Mirail

UFR Sciences, Espaces et Sociétés

Département Géographie - Aménagement - Environnement 5 Allées Antonio Machado 31058 Toulouse cedex 9

Historique de la certification :

La licence professionnelle « Entreprises et Développement local » fait suite à la LP « Entreprises rurales et Développement territorial ».